

Compte Rendu du Comité Syndical du SISTO le Mercredi 19 Mars 2014 à 20 H 30

Étaient présents :

M. BOULTOUREAU Hubert – Le Bourg d'Iré
M. GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danielle – Châtellais
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – L'Hôtellerie de Flée
MM. PELLUAU Dominique, COUTINEAU Michel – Louvaines
M. SEJOURNE Serge - Marans
M. GUINCHARD Serge – Montguillon
M. BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère
M. BELLIER André – St Martin du Bois
M. COTTIER Guy, Mme BENARDEAU Janine – Ste Gemmes d'Andigné
M. HUAULME Yannick – Andigné
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée
M. PLACET Denis - Chambellay
M. LAURENCEAU Jean Marie – Champteussé/Baconne
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph - Gené
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc – Grez Neuville
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEOIS Michel – Le Lion d'Angers
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'Anjou
M. PARE Marcel – Thorigné d'Anjou
MM. BERTHELOT Paul, BOUMIER Jean Louis – Vern d'Anjou
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie
Mme TESSON Marion – Chazé sur Argos
MM. RAYMOND Alain, BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné
MM. DE MACEDO Albin, GAUTIER Joseph – Loiré

Étaient excusés :

Mme JAMES Marie-Agnès, M. BOULMANT-NOMBALLAIS Christian – Aviré
M. LARDEUX Hervé – Bourg d'Iré
M. PASSELANDE Germain – La Chapelle sur Oudon
M. DERSOIR Gaëtan – Marans
M. RONCIN Joël – Montguillon
M. LEPRETRE Gérard – Noyant la Gravoyère
Mme PASQUIER M.Noëlle – Ste Gemmes d'Andigné
MM. GRIMAUD Gilles, BRECHETEAU Gilles – Segré
M. FUSELIEZ Didier - Andigné
M. GAUTIER Jacques – Brain sur Longuenée
Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay
Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé/baconne
M. BOUIN René – Chenillé Changé
M. GILARD Laurent – Grez Neuville
M. JUTEAU Jean Jacques – La Jaille Yvon
M. RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers
M. JUIN Philippe – Pruillé
Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'Anjou
M. AMELOOT Hervé – Chazé sur Argos

Etaient absents :

M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère
Mme MICHEL Sophie, MM SEREX François, ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois
MM. PASQUIER Jean Pierre, BÉCHU Patrick – St Sauveur de Flée
M. BRAUD Alain, Mme LAMARCHE Sonia - Segré
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé
M. CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon
M. LAIGLE Fabrice – Pruillé
M. FOURRIER Alain – Thorigné d'Anjou

Secrétaire de séance : M. PLACET Denis - Chambellay

Adoption du Compte Rendu de la réunion du 29 Janvier 2014.

VOTE à l'unanimité

Ajout d'un point à la réunion : Remboursement au SISTO par le SEDNO des frais occasionnés en 2013

Monsieur BELLIER propose et demande l'accord pour ajouter un point à l'ordre du jour. Celui-ci concerne le remboursement des frais occasionnés (personnel, photocopies) au SISTO par le SEDNO.

VOTE à l'unanimité

Compte administratif 2013

Monsieur LAURENCEAU présente le compte administratif 2013 aux membres du Comité Syndical. Il fait un rappel sur les résultats d'excédents depuis 2008.

VOTE à l'unanimité

Compte de gestion 2013

Le compte administratif 2013 est conforme au compte de gestion 2013.

VOTE à l'unanimité

M. CARRE demande si le bilan TVA est positif. M. BELLIER répond qu'une somme de 76 000 € sur l'exercice 2013 sera reversée sur le budget primitif de 2014.

Affectation des résultats 2013

Monsieur BELLIER informe que le résultat de clôture est de 213 784,58 € et propose d'affecter 143 750 € en recettes d'investissement (compte 1068) et 70 034,58 € en recettes de fonctionnement (compte 002).

VOTE :

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2.

Remarque : il faudra dégager un excédent de fonctionnement plus important en 2014.

BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur BELLIER présente le budget primitif 2014 du SISTO.

M. BUOB ne comprend pas pourquoi dans l'excédent de clôture, 143 750 € sont affectés en recettes d'investissement alors qu'ils pourraient rester en fonctionnement et faire diminuer le montant de la redevance incitative. D'autant plus que la collecte passe en C0.5 (passage du camion toutes les 2 semaines), le service diminue mais le montant de la redevance reste stable. Si cet excédent restait en fonctionnement peut être que le montant de la Redevance Incitative diminuerait et les usagers seraient satisfaits.

M. BELLIER répond qu'on ne crée pas de dépenses supplémentaires mais que l'augmentation de la TVA et de la TGAP est indépendant du SISTO d'où la stabilité des tarifs. De plus, l'excédent de clôture n'est connu qu'en fin d'année, or la grille tarifaire est fixée dès octobre/novembre de l'année en cours. Nous ne pouvons donc pas nous baser sur les excédents pour les tarifs de la Redevance.

M. LAURENCEAU précise que depuis une dizaine d'année les excédents annuels étaient en constante augmentation et permettaient d'avoir une réserve de sécurité pour le service. Mais nous pouvons constater que ces réserves diminuent fortement depuis 2 années. Si la totalité de ces réserves est consommée dans les années à venir, il y aura des coûts supplémentaires pour les usagers tels que les frais bancaires.

Monsieur BOULTOUREAU précise que la TGAP ne devrait pas continuer à augmenter et que les tarifs de la redevance incitative diminueraient si l'incivilité des usagers cessait.

VOTE du BP 2014 :

Pour : 42

Abstention : 0

Contre : 2

Avenant n° 5 au Marché SITA OUEST

Monsieur BELLIER propose de passer un avenant avec la Société SITA OUEST concernant la modification des indices de révision de prix. Ces modifications dépendent de l'INSEE et non de la société SITA.

Monsieur GRANIER précise que ces avenants sont des décisions qui nous échappent, nous n'avons pas le choix que de valider ces modifications.

VOTE à l'unanimité

Contrat CAE

M. BELLIER propose que le contrat en CAE de Geoffrey BENOIT soit reconduit d'une année à compter du 8 avril 2014.

VOTE à l'unanimité

Questions Diverses

M. COUTINEAU nous interpelle sur l'importance, lors d'envoi de mail, de mettre en copie cachée les adresses des usagers et des élus.

M. BELLIER remercie tous les délégués pour leur fidélité lors des réunions (CS, Bureau et VP/P) du SISTO et d'avoir apporté leur connaissance pendant ces 6 années.

Fin de Réunion à 22 H 00

- :- :- :- :- :- :-

Le Secrétaire

M. Denis PLACET